MEMO ACCUEIL RENTRE SCOLAIRE 2025-2026

LA MAIRIE

Le service périscolaire et la bibliothèque est organisé par la commune de Biviers.

L'EQUIPE PÉRISCOLAIRE

Johanna Cimadomo, responsable du service enfance et jeunesse/affaire scolaire
Maxime, coordinateurs périscolaire élémentaire
Julia, coordinatrice périscolaire maternelle et co-directrice du centre de loisirs des mercredi et vacances
Eva, co-directrice du centre de loisirs mercredi et vacances
Laëtitia, Ouarda et Isabelle, les ATSEM de l'école maternelle
Catheline, David, Francesca, Jennifer et Sandrine, les animateurs.

LA BIBLIOTHEQUE

Laure Dorin, la bibliothécaire

Vos Contacts

Le service enfance et jeunesse :
service.enfance-jeunesse@mairie-biviers.fr
Tél : 04.76.52.10.45
Inscriptions scolaires et périscolaires/portails familles/autorisation « partir seule »/règlement/ infos enfants
Accueil périscolaire : (SMS/Appel)
Coordinatrice maternelle : 07.86.02.70.75
Coordinateur élémentaire : 06.31.97.18.50
Inscriptions (hors cantine)/ Désinscription hors délai/ Comportement enfants
Accueil bibliothèque :
Lundi/mardi/jeudi/vendredi 16h30 à 18h30 - Mercredi 10h à 12h30 et 14h30 à 17h30 - Samedi 11h à 12h
bibliotheque@mairie-biviers.fr
Tél : 04 76 77 17 85

L'EQUIPE SCOLAIRE

La commune dispose de deux écoles ; **une maternelle et une élémentaire.**

Chacune a une directrice et une équipe d'enseignante.

Les inscriptions se font en amont auprès de la commune, ensuite à l'école.

Pour tout renseignement ou toute urgence sur les temps d'école,

la personne à prévenir est la directrice de l'établissement.

N'hésitez pas à laisser un message mail ou téléphone.

Vos Contacts

École maternelle :
Sylvie CHATEL
ce.0382134n@ac-grenoble.fr
Tél : 04.76.52.23.63
École élémentaire :
Nadine MENEAU
ce.0382614k@ac-grenoble.fr
Tél : 04.76.77.09.41

LES ASSOCIATIONS

Le Sou des écoles :
L'association composée de parents d'élèves organise différentes animations tout au long de l'année (Halloween, Noël, Carnaval, Kermesse) pour le plaisir des enfants et récolter des fonds pour l'école. Cet argent sert à acheter du matériel ou à financer des sorties scolaires. Vous avez envie de donner un coup de main et de partager de bons moments ? Rejoignez-nous pour préparer ces beaux événements !

L'Association des parents d'élèves :
Ils représentent officiellement les parents d'élèves aux conseils d'école. Ils sont là pour transmettre vos demandes ou remarques à la mairie et au corps enseignant. Ils peuvent aussi servir de modérateurs (à la demande des parents ou de l'école) en cas de problèmes

Pedibus :
L'association vise à promouvoir les déplacements à pied vers l'école, les parents peuvent s'organiser pour emmener à tour de rôle les enfants à l'école (de façon régulière ou ponctuelle).

La Maison Pour Tous (MPT) :
Une association qui propose plusieurs ateliers pour tous les âges.
Le périscolaire travaille en collaboration avec eux sur les temps du soir. Ce sont les intervenants qui assurent les activités annuelles (sauf judo) et certaines activités périodiques.
Si les activités se déroulent durant le temps périscolaire la pré-inscription se fait par le biais de la Mairie - service enfance et jeunesse

Le club de judo :
Une association qui propose des cours de judo à plusieurs groupes d'âges.
Le périscolaire travaille en collaboration avec eux sur les temps du soir. C'est leurs intervenants qui assurent les cours de judo les mardis et jeudis.
Si les activités se déroulent durant le temps périscolaire, la pré-inscription se fait par le biais de la Mairie - service enfance et jeunesse

Vos Contacts

L'association des parents d'élèves :
parents-eleves-biviers@framalistes.org

Pedibus :
Christelle Arbel (coordonnées via les enseignantes)

La Maison Pour Tous :
mpt.biviers@orange.fr
209 Chem. de la Grivelière, 38330 Biviers
Tél : 04 76 52 35 51
Permanences :
Lundi/mardi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h-Jeudi 14h à 18h - Vendredi de 9h15 à 12h30 et 13h30 à 16h30.
Ciné goûter le vendredi : une fois par mois

Le club de Judo :
Dojo de Biviers
jcbiviers@free.fr
Tél: 06.22.53.43.53

Organisation d'une journée d'un élève
Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Enfants non inscrits
À l'accueil périscolaire du matin

Accueil Périscolaire du Matin
Lieu : Porte d'entrée Ecole élémentaire
De 7h30 à 8h20
(arrivée max 8h15)

Matinée d'école

Ouverture du portail pour déposer votre enfant à l'école : 8h20 - 8h30

Temps scolaire : 8h30 - 11h30

Enfants non inscrits
À l'accueil périscolaire du midi (sans repas) et restaurant scolaire

Pause Méridienne

Accueil Périscolaire du Midi (sans le repas)

Maternelle
Lieu : portail maternelle
Horaires : 11h30 - 12h15

Élémentaire
Lieu : porte élémentaire
Horaires : 11h30 - 12h15

Accueil restaurant Scolaire

Les enfants sont pris en charge durant toute la pause méridienne (de la sortie au retour en classe).

Après-midi d'école

Ouverture du portail pour déposer vos enfants à l'école : 13h20 - 13h30

Temps scolaire : 13h30-16h30

Enfants non inscrits
À l'accueil périscolaire du soir

Accueil Périscolaire du Soir
Pas de tolérance en cas de retard

Maternelle
Créneau 1 : 16h30- 17h20
Créneau 2 : 17h20 - 18h15
Lieu : portail maternelle

Élémentaire
Créneau 1 : 16h30 - 17h25
Créneau 2 : 17h25 - 18h15
Lieu : porte élémentaire

Durant la journée, votre enfant est sous la responsabilité de l'école ou du périscolaire. Chacun a son propre règlement qui organise le fonctionnement
Pour toute absence ou sortie anticipée, merci de prévenir l'école et le périscolaire.

Les modalités de réservation et d'annulation
Des temps de l'accueil périscolaire

Les réservations aux différents temps périscolaires s'effectuent par les familles sur
Le portail famille par le biais du site internet ; http://berger-levrault.com, après avoir complété un dossier d'inscription auprès du service.

Retrouvez le fonctionnement du service périscolaire, les modalités de réservation et d'annulation sur le règlement intérieur disponible sur le site de la mairie,
https://mairie-biviers.fr/rubrique jeunesse/service périscolaire

Accueil périscolaire du matin :

Aucune inscription n'est demandée

Pause déjeuner et accueil périscolaire du midi :

La réservation ou l'annulation sont acceptées au plus tard
la veille avant 9h pour la pause déjeuner
Le jour même avant 9h pour le périscolaire midi (sans repas)

Accueil périscolaire du soir :

La réservation ou l'annulation de l'accueil périscolaire du soir s'effectue au plus tard le jour même avant 9h
Les parents et les personnes autorisées sont tenus de respecter les horaires, en 17h20 (maternelle) et 17h25 en élémentaire, au-delà l'enfant sera automatiquement inscrit au 2ième créneau et il sera facturé.

ABSENCE ENSEIGNANT

Organisation du périscolaire

MIDI: Récupération des enfants possible à 11h30 et à 13h20
En cas de contraintes professionnelles, prendre contact avec le coordinateur périscolaire avant 11h15, pour organiser la récupération. **Pas de facturation**

SOIR : Si l'enfant n'a pas passé l'après-midi à l'école, pas de retour possible au périscolaire.
Pas de participation possible aux activités périodiques. **Pas de facturation**
Seules les activités annuelles proposées par les associations (judo/MPT) restent accessibles
Conditions : Prévenir le périscolaire de la présence de l'enfant /Amener et récupérer son enfant à l'activité

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le service enfance et jeunesse :
service.enfance-jeunesse@mairie-biviers.fr
Té: 04.76.52.10.45

LES ACTIVITES PERISCOLAIRE

LES DIFFERENTES ACTIVITES

TYPE D'ACTIVITE	ACTIVITE ANNUELLE	ACTIVITE PERIODIQUE	ACTIVITE THEMATIQUE	ACTIVITE LIBRE
QUI	La MPT + club Judo	Animateur ou Intervenant extérieur	Animateur	Animateur
NATURE	Découverte approfondie de l'activité tout au long de l'année scolaire	Découverte d'une activité sur un cycle de 6/7 séances	Découverte d'une thématique grâce à plusieurs activités sur 6/7 séances	Disposition des locaux de manière à avoir différentes activités en libre ou les enfants font comme ils le souhaitent
TEMPORALITE	2 fois par semaine en maternelle 1 fois par soir en élémentaire	1 fois par soir en élémentaire 2 fois par semaine en maternelle	2 par semaine en maternelle 1 par soir en élémentaire	Tous les soirs
DUREE	40' en maternelle 1h ou 1h20 en élémentaire	40' en maternelle 50' en élémentaire	40' en maternelle 50' en élémentaire	Tout le long du périscolaire
MODALITE D'ACCES	Inscription à l'année. Pas accessible aux petites sections	Inscription par période. Pas accessible aux petites sections	Pas d'inscription. Libre choix	
REMARQUE	L'enfant doit être présent à toutes les séances et ne peut pas être récupéré en cours		L'enfant vient quand il le souhaite et peut partir à tout moment	

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions s'effectuent grâce à un programme qui est envoyé aux familles à chaque période. Les parents le remplissent avec leur(s) enfant(s), le renvoient par mail à servie.enfance-jeunesse@mairie-biviers.fr ou le remettent aux coordinateurs périscolaires. La validation des inscriptions est envoyée 1 à 2 semaines après.

Chaque activité a un quotas d'enfants à respecter. Si il y a trop de demandes pour l'une d'elle, le coordinateur applique les critères d'attribution notés sur les programmes. Les enfants peuvent donc être sur liste d'attente pour certaines activités.
Si un enfant souhaite accéder à une activité en cours de période, les parents doivent se rapprocher du coordinateur périscolaire.

Activités annuelles :

Elles sont proposées en collaboration avec la MPT et le club de judo. Les inscriptions se font à la fin de l'année scolaire précédente, auprès du service en enfance et jeunesse et par le biais du programme d'activités périscolaires. Les groupes sont permanents tout au long de l'année scolaire. L'inscription s'effectue en deux temps ;

1)Pré-inscription auprès du service enfance et jeunesse, dès validation de l'inscription,
2)Un dossier d'inscription ainsi qu'un chèque pour la cotisation associative sont demandés aux familles et doivent être apportés à l'accueil de la MPT ou au cours de judo. Le règlement des cours se fait par le biais du service enfance et jeunesse.

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

L'accueil de loisirs du mercredi est géré par le service enfance et jeunesse

Les modalités de réservation et d'annulation

Les réservations s'effectuent par les familles sur
le portail famille par le biais du site internet ; http://berger-levrault.com, après avoir complété un dossier d'inscription auprès du service. (idem périscolaire)

Retrouvez le fonctionnement du service, les modalités de réservation et d'annulation sur le règlement intérieur disponible sur le site de la mairie,
https://mairie-biviers.fr/rubrique jeunesse/accueil du mercredi

Horaires

Ouvert tous les mercredis en période scolaire de 8h à 18h.
Les enfants sont accueillis à la journée, demi-journée sans repas, ou demi-journée avec repas.

Les temps d'accueil

- Accueil du matin : 8h-9h
- Accueil départ (demi-journée matin sans repas) : 11h30-12h30
- Accueil arrivée (demi-journée après-midi avec repas) : 11h30-12h00
- Accueil départ (demi-journées matin avec repas) et arrivée (demi-journée après-midi sans repas) : 13h-13h30
- Accueil du soir : 17h-18h

Les groupes d'enfants

Les groupes sont faits en fonction du niveau scolaire. On a donc un groupe de maternelle et un groupe d'élémentaire.

Le lieu

- Groupes maternelles dans l'école maternelle : portail maternelle
- Groupe élémentaires dans l'école élémentaire: porte élémentaire

Les programmes

Chaque programme est établi de vacances à vacances,
Chaque groupe a un programme avec une thématique, une sortie (à la journée), la venue d'un intervenant par période et des activités variées

La sieste

Les petites et moyennes sections font la sieste de 13h à 15h30 max, dans les dortoirs de l'école maternelle. Les grandes sections peuvent y accéder en cas de besoin.

Journée type

Accueil du matin : 8h-9h
Activités : 9h - 10h
Accueil : 11h30/12h30
Repas : 12h à 13h
Accueil : 13h/13h30
Temps calme : 13h-14h ou sieste : 13h-15h30
Activités élémentaire : 14h-16h ou Activités maternelle : 14h30-16h
Goûter : 16h-17h
Accueil du soir : 17h-18h